



demission sans preavis peut il me le prendre sur le congé payer

Par alex74, le 01/03/2012 à 23:09

bonsoir j'ai une question j'ai trouver un poste en cdd de plus de 6 mois pendant mon arret de travail car je savais que mon ancien patron me pousserai a demissionner vu que j'etais en cdi, je lui ai telephoner le jour meme pour lui dire que j'arretais ma collaboration avec lui qui l'a accepter telephoniquement et dans la foulée lui ai envoyer une lettre en recommander pour lui confirmer ceci. je n'ai pas put faire mon preavis car la nouvelle entreprise me voulais pour le lendemain dc bien obliger je ne voulais pas laisser passer se poste qui etai bcp plus interressant pour moi, mais voila mon acien employeur veut me faire sauter une semaine de preavis sur mes conger payer car je n'ai encore eu aucun papier de solde de tt compte et je me demandais si il avait vraiment le droit de le faire. de plus ai en epluchant mon contrat de travail je ne trouve aucune close concernant le preavis a donnée je fait partit la convention collective de la restauration merci de me donner une reponse bonne soirée